



Hypothèque pour l'achat avec améliorations de la Gamme Evolution EQB^{MC}

La Gamme Evolution EQB^{MC} offre un programme qui permet aux emprunteurs d'inclure les coûts d'amélioration sur leur prêt hypothécaire de premier rang.

Caractéristiques du produit	Détails
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none">• Achats, prêt assuré ou conventionnel• Les prêts conventionnels doivent respecter les lignes directrices en matière d'assurabilité.
Détails du produit	<ul style="list-style-type: none">• Les améliorations ne peuvent pas dépasser 10 % de la valeur après améliorations• Les devis de rénovation fermes doivent être obtenus par des entrepreneurs qualifiés• Avance unique seulement avec retenue auprès des notaires
Mise de fonds	<ul style="list-style-type: none">• Mise de fonds requise en fonction de la valeur après améliorations
Maximum LTV	<ul style="list-style-type: none">• 1 à 2 logements : Jusqu'à 95 %• 3 à 4 logements : Jusqu'à 90 %
Occupation	<ul style="list-style-type: none">• Logement de type propriétaire-occupant (logement individuel)• Logements de types propriétaire-occupant et locatifs (2 à 4 logements)• La valeur de la propriété doit être inférieure à 1 000 000 \$.

Évaluations	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation ou une inspection peut être requise sur demande. • L'évaluation doit être commandée à partir de la liste des évaluateurs approuvés par la Banque Équitable.
Garantie de taux	<ul style="list-style-type: none"> • 120 jours
Options de fréquence de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • Fixe : hebdomadaire, aux deux semaines, accéléré chaque semaine, accéléré toutes les deux semaines, mensuel, bimensuel • Variable : Tous les mois
Amortissement	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 25 ans
Documents et avance de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Les emprunteurs doivent fournir une liste des améliorations et des soumissions au moment de la demande. • Les clients doivent fournir les documents confirmant qu'ils ont les fonds nécessaires pour couvrir le coût des améliorations. • Tout changement d'entrepreneur, de soumissions ou d'améliorations doit être approuvé par la Banque Équitable avant le début des travaux. • 100 % du prêt sera versé par la Banque Équitable le jour de clôture. • L'avocat retiendra le coût de l'amélioration. • Le solde des fonds doit être retenu jusqu'à ce que les améliorations approuvées soient confirmées au moyen des documents suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Un rapport d'inspection ou 2. Une confirmation de l'évaluateur approuvé ou 3. Une facture de l'entrepreneur qualifié (si les améliorations sont inférieures à 15 000 \$) • Confirmation du paiement à l'entrepreneur
Améliorations non admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Biens meubles personnels • Prêts hypothécaires avances progressives au prorata des travaux
Frais de remboursement anticipé	<ul style="list-style-type: none"> • Taux fixe : Montant le plus élevé entre le différentiel de taux d'intérêt et trois mois d'intérêt • Variable : Trois (3) mois d'intérêt